



Lettre d'information N° 4

Le 13 mars 2012

Madame , Monsieur,

Tous les ans, vous devez respecter la date limite du 31 janvier pour l'envoi de vos demandes de remboursement au titre du plan de formation.

Les services techniques d'Unifformation ont été contraints cette année, d'appliquer strictement cette échéance et toute demande de report ou de dérogation a été refusée.

Conscients qu'une certaine souplesse dans le respect de cette date est parfois nécessaire, au vu de circonstances particulières ou lorsque vos formations se sont déroulées en fin d'année 2011, les partenaires sociaux membres de la CPNEF ont décidé, **à titre exceptionnel**, de mettre en place **une commission de recours**.

Cette commission concerne toute structure dont la **demande de remboursement d'une action de formation 2011 n'a pu être prise en charge au titre du plan de formation 2011, pour motif d'un envoi postérieur au 31 janvier 2012**.

Les structures sont invitées à envoyer :

- Un courrier expliquant le motif du retard de l'envoi de la demande de remboursement et indiquant le montant demandé au titre du recours,
- La copie du courrier de refus d'Unifformation,
- Les justificatifs du déroulement de la formation : copie de la convention de formation, copie des feuilles ou attestations de présence, copie du programme de la formation et copie de la facture acquittée de l'organisme de formation.

Ce dossier est à adresser **avant le 15 mai 2012** à : CPNEF/ SNAECSO, Comité Technique Paritaire, 18-22 avenue Eugène Thomas, 94 276 Le Kremlin Bicêtre. Tout dossier incomplet ou refusé par Unifformation après le 31 mars 2012, ne pourra être traité. Chaque demande sera examinée individuellement et les décisions du comité sont sans appel.

Cette mesure étant exceptionnelle, les partenaires sociaux membres de la CPNEF vous demandent, **pour les années à venir, de respecter les principes de prises en charge et de traitements des demandes de paiement**.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations les meilleures.



Jacques BRUN
Président



Joëlle GARELLO
Vice-présidente